



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 10552

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) concernant l'information des médecins généralistes sur le médicament. Les auteurs de ce rapport soulignent les insuffisances des informations délivrées aux praticiens lors des visites médicales, et leur caractère parfois biaisé. Ce faisant, ils recommandent de faire de la Haute Autorité de santé (HAS) la source unique d'information sur le bon usage du médicament et de lui confier la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de promotion publique des bonnes pratiques de prescription. Elle souhaiterait savoir si le ministère entend accroître les pouvoirs de la HAS dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10552

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7206

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)